



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mardi 20 mars 2007 à 17 h à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames et monsieur les conseiller-ères Denise Laferrière, Richard Côté et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présents M^e Suzanne Ouellet, greffier, M^e Richard D'Auray, greffier adjoint et monsieur Roland Morin, directeur du Module des travaux publics et de l'environnement.

CE-2007-369*

FORMATION D'UN COMITÉ DE PRÉPARATION DU CAHIER DE MISE EN CANDIDATURE POUR LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC - ÉTÉ 2010 ET NOMINATION DES MEMBRES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a confirmé par résolution son engagement au processus de sélection pour la Finale des Jeux du Québec, été 2010;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel, devant la charge de travail exigée pour la préparation du cahier de candidature, de faire l'embauche de personnes ressources;

CONSIDÉRANT QU'il est important de former un comité de mise en candidature qui aura comme mandat de préparer le cahier de candidature fourni par Sports-Québec;

CONSIDÉRANT QUE la formation du comité tient compte d'une représentation de chacun des secteurs de la Ville de Gatineau ainsi que des principaux partenaires dans la réalisation de ce projet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la formation d'un comité ayant comme mandat de préparer la mise en candidature de la Ville de Gatineau pour la tenue de la Finale des Jeux du Québec, été 2010, et à cette fin, de procéder à la nomination d'un représentant pour chacun des secteurs de la Ville de Gatineau ainsi que des principaux partenaires :

Secteur d'Aylmer
 Secteur de Hull
 Secteur de Gatineau
 Secteur de Masson-Angers
 Secteur de Buckingham
 Commissions scolaires
 Unités régionales loisirs sports Outaouais (URLSO)
 Chambre de commerce
 Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire
 Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine
 Cégep de l'Outaouais
 Tourisme Outaouais

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget 2007 un montant de 120 000 \$ pour l'élaboration du cahier de mise en candidature dans le processus de sélection pour la Finale des Jeux du Québec, été 2010.

A cet effet, le trésorier est autorisé à puiser à même les imprévus la somme de 120 000 \$ pour l'élaboration du cahier de mise en candidature et de 2 000 \$ pour l'ouverture du dossier de mise en candidature préliminaire de la Ville.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71540-999	120 000 \$	Jeux du Québec - 2010 - Autres

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
99900-999	122 000 \$		Imprévus // Autres
71540-494		2 000 \$	Jeux du Québec 2010 // Cotisations
71540-999		120 000 \$	Jeux du Québec 2010 // Autres

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-370*

CANDIDATURE DE LA VILLE DE GATINEAU POUR L'ORGANISATION DE LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC, ÉTÉ 2010

CONSIDÉRANT QU'en date du 9 janvier 2007, le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, au nom de la Ville de Gatineau, a signifié à Sports-Québec son intérêt pour le processus de candidature de la Finale des Jeux du Québec, été 2010;

CONSIDÉRANT QUE les informations concrètes transmises aux représentants de la Ville de Gatineau lui permettent de considérer qu'elle a la capacité de recevoir la Finale des Jeux du Québec;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la demande de Sports-Québec, la Ville de Gatineau a dûment complété le document « Formulaires de candidature préliminaire » et que ce document ne constitue pas pour la Ville de Gatineau et pour Sports-Québec une candidature finale :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de poursuivre les démarches de la Ville de Gatineau dans le processus de candidature pour la Finale des Jeux du Québec, été 2010 et de transmettre une copie de la présente résolution à Sports-Québec accompagnée de tous les documents requis par cette dernière.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 2 000 \$ à Sports-Québec, 4545, avenue Pierre-De Coubertin, C.P. 1000, succursale M, Montréal, Québec, H1V 3R2, à titre de frais devant accompagner le dépôt de mise en candidature de la Ville de Gatineau, sur présentation des pièces justificatives préparées par le Module de la culture et des loisirs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71540-494	2 000 \$	Jeux du Québec - 2010 - Cotisations

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-371*

**AMENDEMENT AU PLAN QUADRIENNAL DES PARCS ET ESPACES VERTS
2003-2006 - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN PARC DE ROULI-ROULANT
DANS LE SECTEUR D'AYLMER**

CONSIDÉRANT QUE le plan quadriennal des parcs et espaces verts 2003-2006 prévoit un montant de 300 000 \$ en 2006 pour réaliser des travaux à être déterminés au parc des Cèdres;

CONSIDÉRANT QU'en 2006, le mandat fut accordé afin de préparer un plan directeur d'aménagement et de design pour le parc des Cèdres et que ce dernier n'est pas adopté par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'un parc de rouli-roulant a été identifiée comme projet prioritaire pour le secteur d'Aylmer;

CONSIDÉRANT QU'un budget de 155 757,01 \$ est déjà autorisé pour la réalisation de ce projet dont les coûts sont estimés à 483 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le budget autorisé est insuffisant pour réaliser le projet du parc de rouli-roulant;

CONSIDÉRANT QUE le centre de services d'Aylmer recommande de modifier le plan quadriennal afin que le montant de 300 000 \$ prévu pour le parc des Cèdres soit ré-affecté au projet de rouli-roulant;

CONSIDÉRANT QUE le comité des immobilisations, de la circulation et du budget a pris connaissance du projet et a recommandé qu'il soit déposé au comité plénier pour décision :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'apporter les modifications suivantes au plan quadriennal des parcs et espaces verts pour l'année 2006 et qui fait partie intégrante de la présente.

VOLET	DISTRICT	PARC	DESCRIPTION	MONTANT
Aménagement	d'Aylmer	des Cèdres phase 1	Réaménagement	0 (au lieu de 300 000 \$)
Aménagement	de Lucerne	(devant le Centre aquatique Paul-Pelletier)	Aménagement Rouli-roulant	300 000 \$

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-372*

**ACQUISITION DE PARCELLES - PLACE DES PIONNIERS - DISTRICT
ÉLECTORAL D'AYLMER - FRANK THÉRIEN**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire de la majorité des espaces de la copropriété Place des Pionniers, dans le secteur d'Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE des procédures pour faire vendre en justice les lots au nom de 150780 Canada inc. qui portent les numéros 2 886 573, 2 951 135 ptie, 2 951 136 ptie, 2 951 137 ptie, 2 951 203, 2 974 329, 2 974 330, 2 974 331, 2 974 332, 2 974 333, 2 974 334, 2 974 335, 2 974 336, 2 974 337, 2 974 338, 2 974 340, 2 974 341, 2 974 343, 2 974 344, 2 974 345, 2 974 346, 2 974 347, 2 974 348, 2 974 349, 2 974 350 et 2 974 352 les rendent disponibles pour l'achat en plus de ceux de 127096 Canada inc. qui sont les lots numéros 2 886 574, 2 951 135 ptie, 2 951 136 ptie, 2 951 137 ptie, 2 951 138 et 2 951 139;

CONSIDÉRANT QU'il est dans les meilleurs intérêts de la Ville de Gatineau de se porter acquéreur de ces parcelles;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a mandaté (CP-CSA-2006-009 et CP -CSA-2006-010) la direction du Centre de services d'Aylmer et celle du Service d'évaluation et des transactions immobilières de faire une offre d'achat au créancier hypothécaire de 150780 Canada inc. et de 127096 Canada inc. en l'occurrence la Caisse Desjardins de l'Île de Hull;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a fait une offre en vue de l'achat de toutes ces parcelles et qu'elle a été acceptée :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'acquérir les lots numéros 2 886 573, 2 951 135 ptie, 2 951 136 ptie, 2 951 137 ptie, 2 951 203, 2 974 329, 2 974 330, 2 974 331, 2 974 332, 2 974 333, 2 974 334, 2 974 335, 2 974 336, 2 974 337, 2 974 338, 2 974 340, 2 974 341, 2 974 343, 2 974 344, 2 974 345, 2 974 346, 2 974 347, 2 974 348, 2 974 349, 2 974 350 et 2 974 352 au nom de 150780 Canada inc. pour la somme de 550 000 \$, plus les taxes applicables et les lots numéros 2 886 574, 2 951 135 ptie, 2 951 136 ptie, 2 951 137 ptie, 2 951 138 et 2 951 139 au nom de 127 096 Canada inc. au prix de 70 000 \$, plus les taxes applicables.

Les fonds à cette fin, au montant de 706 490 \$ incluant les taxes, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur FDI	669 290 \$	Acquisition de lots – Place des Pionniers
04-13493	37 200 \$	TPS à recevoir - Ristourne
TOTAL	706 490 \$	

Le trésorier est autorisé à puiser à même la réserve acquisition de propriété la somme de 669 290 \$ afin de procéder à l'acquisition des lots mentionnés.

De plus, le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mars 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-373*

SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'ENTRAIDE MUTUELLE AFIN D'ASSURER LA PROTECTION LORS D'UNE URGENCE MAJEURE ET/OU D'UN SINISTRE

CONSIDÉRANT QU'un Service de sécurité incendie peut avoir recours aux services d'une autre municipalité pour une assistance lors d'une urgence majeure et/ou d'un sinistre, et ce, conformément aux dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie* L.R.Q.c. S-3.4;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir une entente intermunicipale entre la Ville de Gatineau et la municipalité de l'Ange-Gardien :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Gatineau et la municipalité de l'Ange-Gardien relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle afin d'assurer la protection lors d'une urgence majeure et/ou d'un sinistre.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-374*

INTERVENTION D'ORGANISMES DU MILIEU - PATRIMOINE BÂTI

CONSIDÉRANT QUE l'Association du patrimoine d'Aylmer a transmis diverses opinions au Centre de services d'Aylmer sur des questions relatives au patrimoine bâti et, en conséquence, réclame à la Ville de Gatineau des frais de 5 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à payer la facture de 5 000 \$ de l'Association du patrimoine d'Aylmer.

Toute demande d'opinion ou analyse relative au patrimoine bâti nécessaire pour l'émission d'un permis de construire ou de rénover origine de la Division programmes et projets de développement.

De plus, la Ville de Gatineau invite toute association, société ou professionnel intéressé par le patrimoine bâti et ayant développé des connaissances en ce domaine, à soumettre par écrit leur intérêt pour d'éventuels mandats.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
61100-411	5 000 \$	Urbanisme serv. prof. et génie

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mars 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-375*

SUBVENTION DE 16 000 \$ - DÉVELOPPEMENT VIEUX-HULL (DVH)

CONSIDÉRANT QUE Développement Vieux-Hull a cessé ses activités le 28 février 2007;

CONSIDÉRANT QUE Développement Vieux-Hull, par désir de réorienter sa vocation au centre-ville, n'a pas signé le protocole d'entente 2006 sur la revitalisation des artères commerciales;

CONSIDÉRANT QUE Développement Vieux-Hull a maintenu ses activités du 1^{er} janvier 2006 au 28 février 2007 et a réalisé certaines activités dont le Marché Vieux-Hull et une activité d'animation rattachée à l'édition 2006 de Bal de neige;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau n'a versé aucune subvention à Développement Vieux-Hull pour la période du 1^{er} janvier 2006 au 28 février 2007 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accorder une subvention de 16 000 \$ à Développement Vieux-Hull pour les différentes activités publiques tenues du 1^{er} janvier 2006 au 28 février 2007.

De plus, Développement Vieux-Hull devra s'engager par écrit, préalablement à l'émission de la subvention, à remettre à la Ville de Gatineau tout le matériel requis pour la tenue de l'événement Marché Vieux-Hull.

Le trésorier est autorisé à verser la subvention à Développement Vieux-Hull sur présentation des pièces justificatives à être préparées par la directrice du Module de l'aménagement et du développement du territoire.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
61400-972	10 000 \$	Programmes et projets de développement - Subventions
61400-971	6 000 \$	Programmes et projets de développement - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mars 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-376*

SOUSSION 2007 SP 023 - ALTA LTÉE - REMPLACEMENT DU PONT BRADY - SERVICE D'INGÉNIERIE - 7 874 498,80 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adjuger le contrat à la firme Alta ltée, 700, avenue Ste-Croix, Montréal, Québec, H4L 3Y3, pour les travaux de remplacement du pont Brady dans le secteur de Buckingham, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 7 874 498,80 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 19 février 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Afin d'assurer l'accomplissement complet des travaux reliés au projet de réfection du pont Brady, une somme supplémentaire de 1 172 000 \$ doit s'ajouter au montant déjà voté au règlement numéro 336-1-2006 de 7 285 000 \$.

Pour ce faire, le trésorier est autorisé à puiser une somme de 330 000 \$ à même les dépenses en immobilisations payées comptant, afin de financer la part des travaux à la charge de la Ville de Gatineau.

De plus, le trésorier est autorisé à emprunter temporairement au surplus de la Ville de Gatineau la somme de 842 000 \$ pour la réalisation du projet ainsi qu'à rembourser l'emprunt temporaire auprès de la Ville de Gatineau dès la réception de la subvention du ministère des Transports du Québec.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30336-001	7 179 096,01 \$	Réfection du pont Brady - Réfection
06-01070-009	280 773,63 \$	Drainage & Remplacement d'aqueduc centre-ville amendement # 1
04-13493	414 629,16 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
99300-999	330 000 \$		Immobilisations payées comptant // Autres
03-10110		330 000 \$	Dépense immobilisable financée par activité fin. // Amendement

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mars 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-377*

AUTORISER LA DEMANDE DU PREMIER VERSEMENT DE LA SUBVENTION D'UN MONTANT DE 1,5 M\$ DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU PONT BRADY, TABLIER EST ET LA DEMANDE D'UNE SUBVENTION SUPPLÉMENTAIRE DE 2 M\$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

CONSIDÉRANT QUE la ministre déléguée aux transports a confirmé à la Ville de Gatineau, en novembre 2006, l'octroi en deux versements d'une subvention de 4 M\$ pour la réalisation des travaux de réfection du pont Brady, le tout sur la base d'une estimation de coûts datant de 2003;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'appel d'offres pour la réalisation des travaux, les coûts réels estimés pour la partie des travaux relevant de la responsabilité du ministère des Transports du Québec sont évalués à environ 6 M\$;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun, suite à l'octroi du contrat de réalisation des travaux, de demander au ministère des Transports du Québec de verser à la Ville de Gatineau la première tranche de 1,5 M\$ de la subvention promise pour l'année financière 2006 – 2007 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'indiquer au ministre des Transports du Québec qu'il accepte la subvention partielle de 4 M\$ pour couvrir une partie des coûts de réfection du pont Brady et lui demande de confirmer que cette subvention sera majorée d'environ 2 M\$ pour couvrir les coûts réels de la partie des travaux relevant de sa responsabilité;

- de demander au ministre des Transports du Québec de verser la première tranche de 1,5 M\$ de la subvention originale accordée.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif